



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE**

Basse-Terre, le

03 FEV. 2023

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement sur la demande d'autorisation
environnementale concernant le projet d'extension du quai 12 du port de Jarry
et de confortement des quais 7 et 8 du port de Pointe-à-Pitre**

Par arrêté SG-BCI du 3/02/2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du mardi 28 février 2023 au jeudi 30 mars 2023 inclus**.

Le commissaire enquêteur est Madame Valérie FRANCOIS LUBIN, Docteur en océanologie, spécialité environnement. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Baie-Mahault, siège de l'enquête publique, et à la mairie de Pointe-à-Pitre. Le public pourra consigner ses observations, et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur,

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Les observations, propositions et contre-propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la mairie de Baie-Mahault, siège de l'enquête publique, avant le **30 mars 2023**, date de clôture de l'enquête publique.

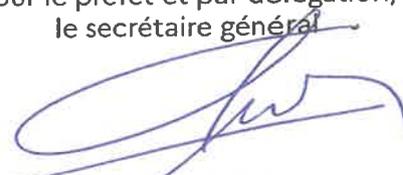
Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Baie-Mahault, les : **mardi 28 février 2023 et jeudi 30 mars 2023, de 9H à 12H**, à la mairie de Pointe-à-Pitre, les : **jeudi 2 mars 2023 et mercredi 22 mars 2023, de 9H à 12H**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Baie-Mahault, à la mairie de Pointe-à-Pitre, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Monsieur Jean-Pierre CHALUS, président du directoire (téléphone : 0590 686 210, portable : 0690 649 376) adresse électronique (JP-CHALUS@port-guadeloupe.com)

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la mairie de Baie-Mahault, à la mairie de Pointe-à-Pitre, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Maurice TUBUL